



TPBGS 21 sept 2021
Point 5.2

Suivi sur la cartographie et la réglementation sur la gestion des zones inondables



Communauté métropolitaine
de Montréal

7 septembre 2021

PLAN DE LA PRÉSENTATION

Présentation :

1. Règlement provisoire du gouvernement du Québec
2. Règlement de contrôle intérimaire de la CMM et cartographie du fleuve Saint-Laurent
3. Travaux de cartographie en cours et à venir



1. Règlement provisoire du gouvernement du Québec

- Période de consultation publique complétée le 7 août 2021
- Plusieurs dizaines de mémoires/commentaires transmis au MELCC
- Grande convergence des préoccupations exprimées par les organisations municipales :
 - Permettre de poursuivre la mise à jour de la cartographie
 - Complexité d'application et accompagnement nécessaire des municipalités et des demandeurs
 - Clarification des rôles et responsabilités des municipalités
 - Flou relatif au contexte de réalisation de projets de résilience et de protection par les municipalités durant la phase transitoire



1. Règlement provisoire du gouvernement du Québec

Suite :

- Le gouvernement a convoqué le comité consultatif le 21 septembre 2021 :
 - Présentation de la synthèse des commentaires reçus
 - Présentation des modifications potentielles à apporter au projet de règlement
 - Calendrier



2. RCI de la CMM et cartographie

- RCI 2021-91 adopté le 20 mai 2021 et transmis au MAMH le 1^{er} juin 2021
- Rencontre CMM-MAMH-MELCC le 28 juillet 2021, avant le dépôt de l'avis du MAMH (30 juillet 2021) :
 - Reconnaissance du MELCC de la validité des cotes mises à jour par la CMM pour le fleuve (étude de T. Ouarda, INRS)
 - Soucis du MELCC d'avoir une approche prudente dans l'établissement des cotes pour le fleuve
 - Clarification de points secondaires de l'avis précédent du MAMH (août 2020)
 - Cohérence avec le règlement provisoire en voie d'être adopté



2. RCI de la CMM et cartographie

- Avis du MAMH (30 juillet 2021) :
 - L'avis ne demande plus le retrait du règlement de contrôle intérimaire 2021-91 ou à la CMM de surseoir à la démarche d'adoption de la nouvelle cartographie.
 - Il est recommandé à la CMM de s'assurer de la cohérence avec le cadre réglementaire transitoire qui est actuellement en consultation et qui devra normalement être adopté à l'automne.
 - La CMM a proposé des ajustements afin de tenir compte des crues historiques des années 1970.
 - Cette cartographie sera assujettie aux normes du futur cadre transitoire.
 - Le règlement de remplacement – ou la cartographie – sera transmis en fonction du calendrier d'adoption du règlement transitoire.



2. RCI de la CMM et cartographie

Proposition de la CMM :

➔ Ajouter une plus haute eau connue pour le Saint-Laurent (crue de 1976)

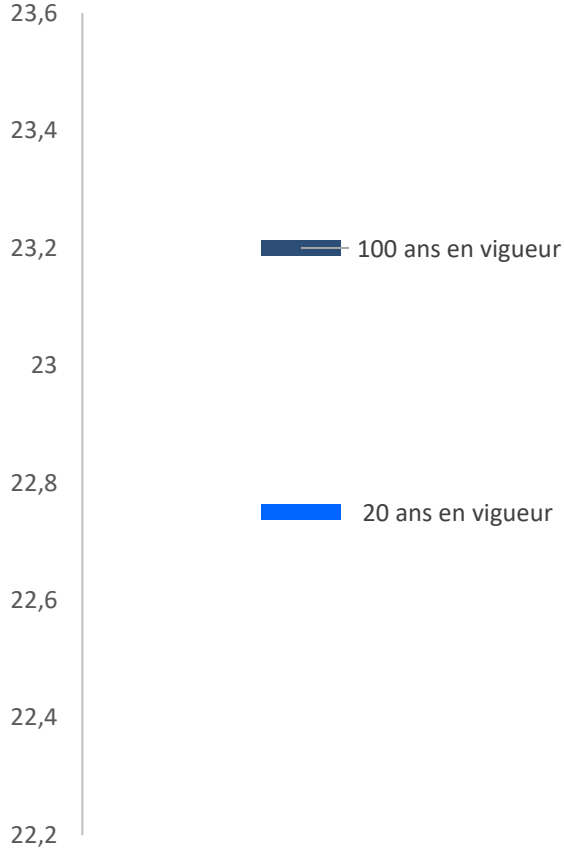
Intérêt :

- La proposition évite la confusion avec l'exercice d'établissement des cotes de quantiles de crues (20 ans, 100 ans...) reconnu valide;
- Elle rejoint l'approche de prudence souhaitée par le MELCC;
- Elle repose sur une approche déjà mise en place pour les cours d'eau du nord de l'archipel de Montréal.



2. Proposition pour la cartographie du fleuve Saint-Laurent

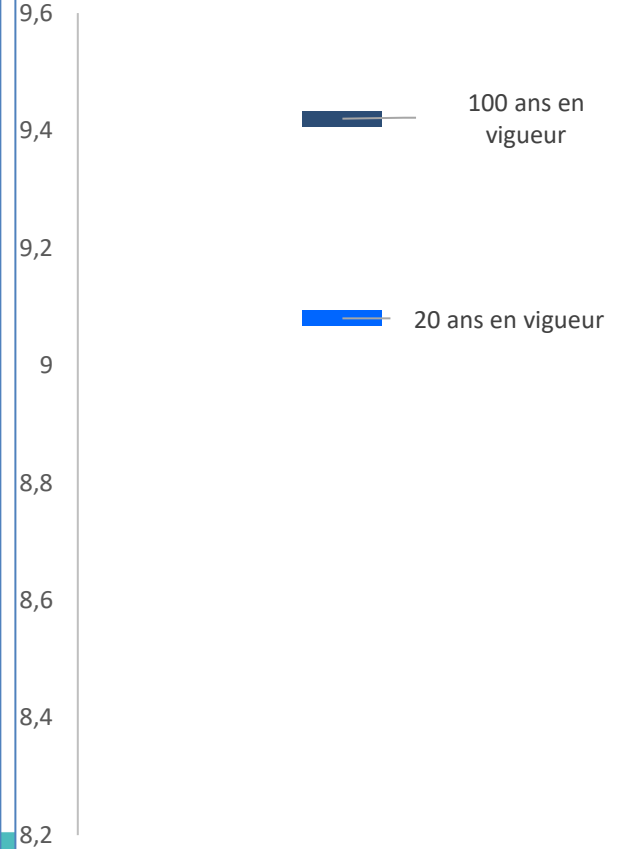
Station Pointe-Claire



Station Port Mtl

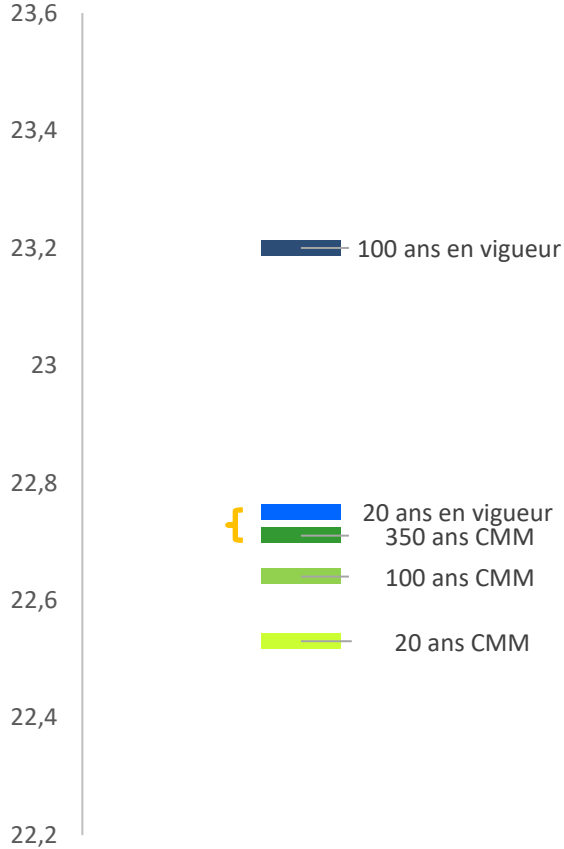


Station Varennes

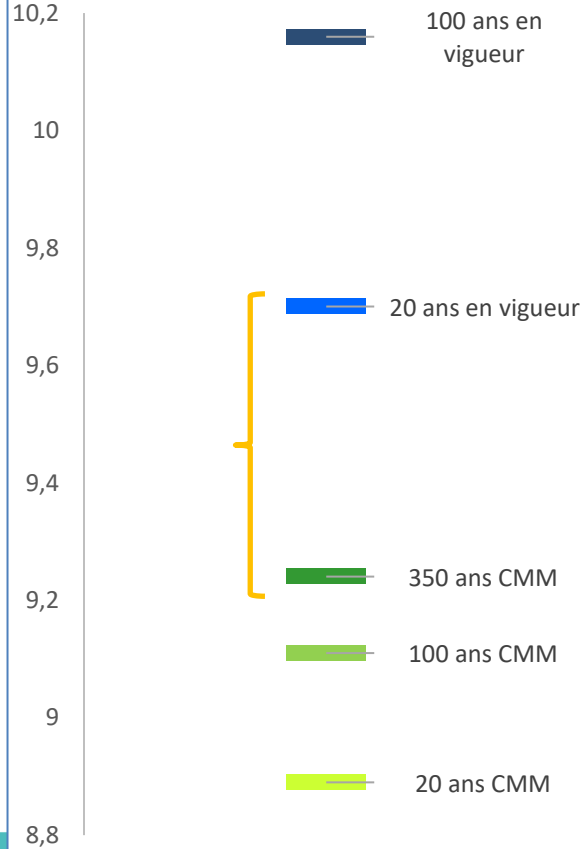


2. Proposition pour la cartographie du fleuve Saint-Laurent

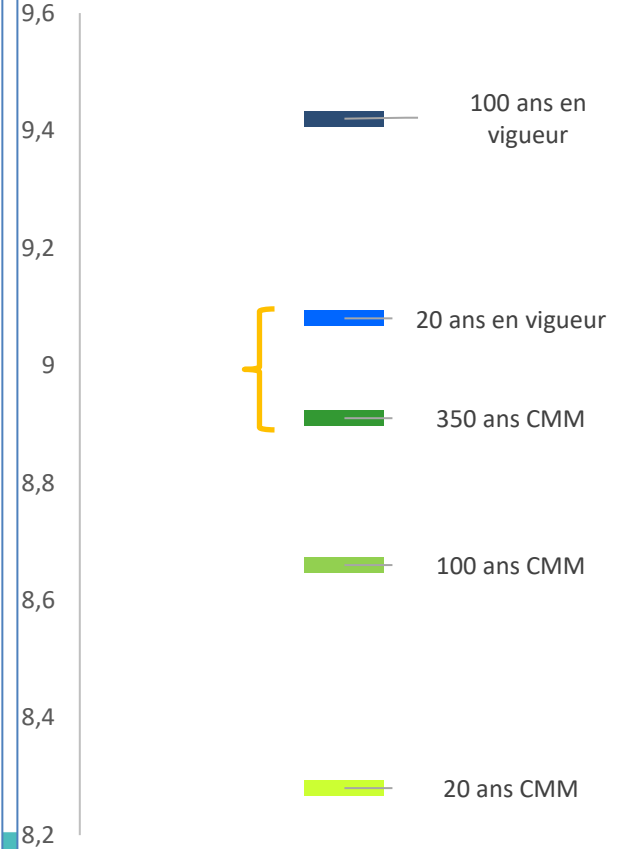
Pointe-Claire



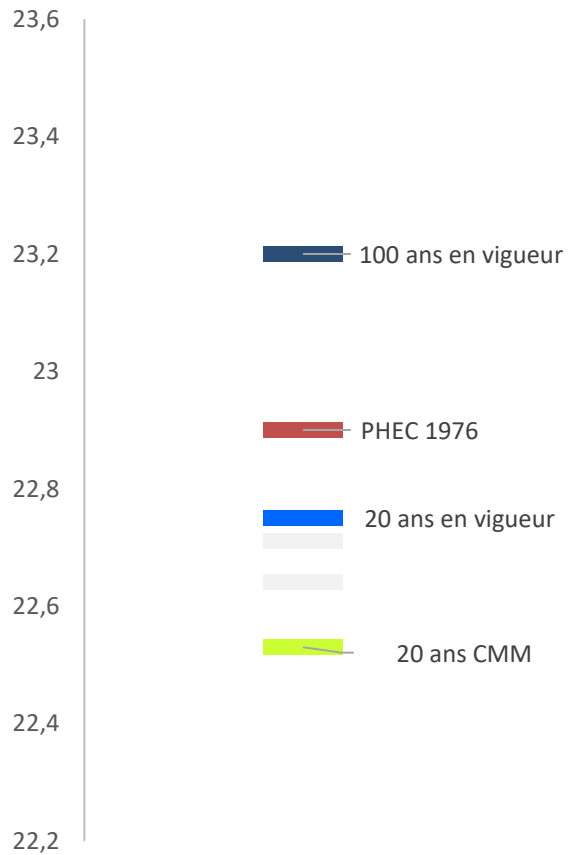
Port Mtl



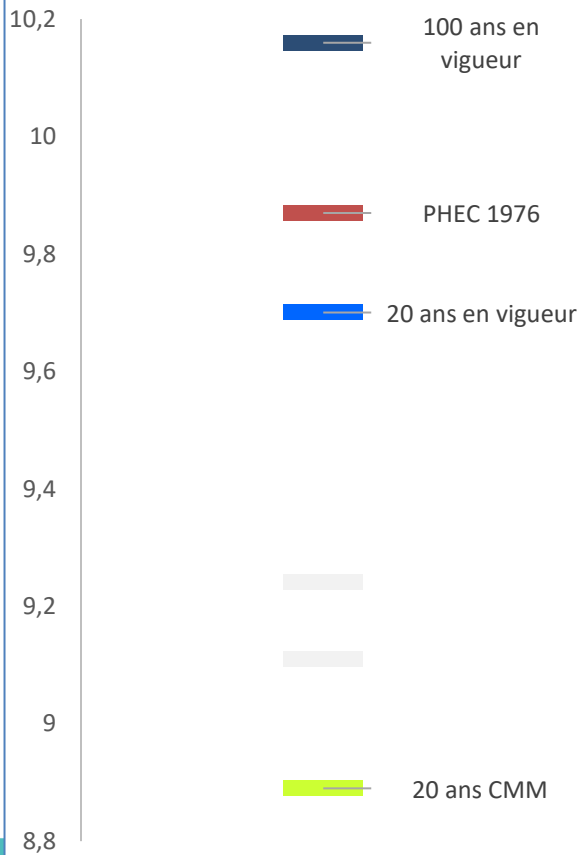
Varenes



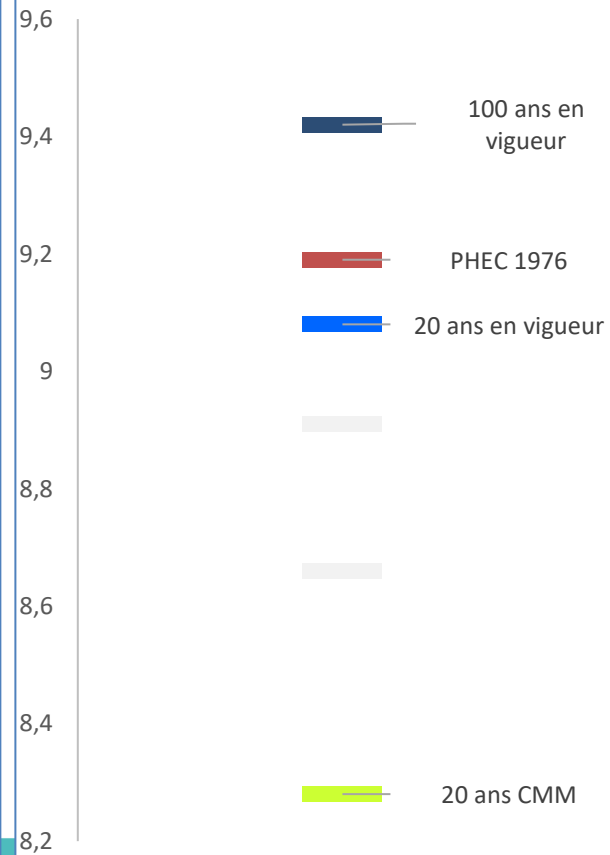
Pointe-Claire



Port Mtl



Varennnes



Insérer cartes de Brent



3. Travaux de cartographie en cours et à venir

Cours d'eau	Travaux	Adoption des cartes envisagée*
Rivière Richelieu	En cours	Janvier 2022
Rivière Saint-Jacques		Janvier 2022
Rivière Châteauguay		Juin 2022
Rivière Saint-Régis		Décembre 2022
Rivière Mascouche		Décembre 2022
Rivière aux Chiens		Décembre 2022
Rivière L'Assomption		Décembre 2022
Rivière à l'Achigan		Décembre 2022

Démarrage de la planification pour les cours d'eau ciblés depuis 2018 :

(ex. : rivières Sabrevois, aux Pins, des Hurons, L'Acadie, Saint-Pierre, à l'Orme, Saint-Charles, Quinchien, du Chêne, à la Tortue, **du Nord**, Saint-Louis, ruisseau Massé, cours d'eau Bernard, ruisseau Beloeil)



Conclusion

- La CMM vous tiendra informé rapidement des suites relatives au règlement provisoire et celles qui mèneront à son application sur les cartes nouvellement mises à jour.
- Un courriel sera transmis cet après-midi aux municipalités pour consulter les modifications apportées à la cartographie.
- Aussi à venir :
 - Collaboration avec les bureaux de projets
 - Préparation pour futur cadre basé sur le risque (caractérisation des vulnérabilités et consolidation des données sur l'aléa)
 - Site Crues Grand Montréal – 2^e année (consolidation du réseau de stations de mesure et bonification (5 nouvelles stations), collaboration CMM-MSP-MELCC)





Communauté métropolitaine
de Montréal

